



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

au



Cerema

## n°14 du 11 septembre 2014 : Comité Technique d'Établissement

**Pour l'administration :** le **DG** (Directeur Général), B.Larroutou. la **SG** (Secrétaire Générale) S. Moreau, la **DRHA** (Directrice Adjointe chargée des ressources humaines) C. Mistral et la **SDS** (chef du service du dialogue social) S. Vidal.

**Représentants :** **Cfdt :** Claude GUILLET et Jean-Luc RZADKIEWA.  
FO, CGT, UNSA

### Déclaration préliminaire CFDT :

La CFDT se félicite que le projet d'arrêté de création du CST ait été remanié. Nous déplorons néanmoins le gaspillage de temps, d'énergie et d'argent, pour aboutir finalement à ce que les organisations syndicales demandaient depuis le début des discussions.

En outre, les questions diverses soulèvent souvent des problèmes concrets qui nécessitent une réponse urgente. Aussi, la CFDT demande que, dans le cas où ces points ne peuvent pas être traités en séance, faute de temps, ils fassent l'objet d'une réponse écrite de la Direction Générale aux membres du Comité Technique d'Établissement, dans l'attente de la réunion suivante.

Merci

**Réponse du DG :** les débats qui ont eu lieu dans les précédentes réunions ont été riches et pas inutiles.

### Point liminaire : approbation du CR du CTE du 20 mai :

Approuvé après ajout de la question posée par la CFDT : « comment font les CLAS inter-services pour financer des actions déjà engagées ? ».

### Point 1 pour avis : Arrêté relatif au Comité Scientifique et Technique

Le présent Comité Technique d'Établissement (CTE) a été reconvoqué suite au vote unanime (le 28 août dernier) des organisations syndicales CONTRE la première version du projet d'arrêté de création du Comité Scientifique et Technique du Cerema.

Voir [Info CFDT-CEREMA n°12 \(28 août 2014\)](#)

Pour mémoire, les OS rejetaient le système de trois collèges retenu par le DG et la DRI.

... la suite au verso ...

**Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS**

Un texte remanié nous a donc été proposé. Il comporte un mode de scrutin, à l'image des autres instances : « ***l'élection se déroule au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, à bulletin secret et au collège unique.*** »

En introduction, le DG a rappelé que l'avis du CTE n'était requis que sur le titre I (pas sur les autres dont le titre IV relatif au mode de scrutin). Il a souligné que, bien qu'à l'origine du système de collège, c'est lui qui, dès la fin du précédent CTE, a proposé à la DRI de modifier le mode de scrutin.

Après quelques ajustements mineurs, les OS ont voté à l'unanimité **POUR** cet arrêté "**CST**".

### Point pour information :

**Le DG a tenu à répondre à un point de la déclaration liminaire de FO** au précédent CTE, qui mettait en cause le processus des divers groupes de travail au sein du Cerema.

Le DG a jugé "*les termes excessifs et les accusations mensongères*". Il souligne que la plupart des établissements publics n'ont pas ce type de fonctionnement et ce niveau de transparence.

Enfin, il a tenu à rappeler aux agents, qui y ont participé, sa reconnaissance pour la qualité du travail fourni.

### Questions diverses :

Une fois de plus les questions diverses n'ont pu être traitées « *correctement* » (cf. déclaration liminaire CFDT).

Seulement **trois points** ont donc été abordés :

1. **Transfert de matériel de laboratoire d'un site vers un autre** : Bla indique qu'effectivement des matériels ont été transférés mais que cela ne correspond pas à une stratégie et encore moins à une volonté de supprimer des missions sur certains sites. Cela n'exclut pas les possibilités de mutualisation de matériel.
2. **Contrat à durée déterminée** : (*sujet traité sans discussion faute de temps*). Le DG indique que tous les CDD en cours, à la création du Cerema, ont été renouvelés (hormis quelques cas particuliers : thèses, post-doc).
3. **Moyens informatiques du Cerema** : (*sujet traité sans discussion faute de temps*). Le Cerema a une convention avec le MEDDE pour conserver un environnement compatible avec son réseau et donc, pour l'instant et jusqu'à la fin de cette convention, on reste orienté vers des logiciels libres. Sylvie Moreau (SG) invite les OS à participer à des discussions sur ce sujet.

**Commentaire CFDT** : si nous avons eu le temps, nous aurions insisté sur la distinction entre les besoins "*bureautique*" et les outils spécifiques utilisés dans des études techniques et scientifiques « complexes » (modélisation, stations de calcul, baie de stockage de données, etc.). Même si tout cela est de "*l'informatique*", le montant des investissements n'est pas comparable et doit être traité avec une vision adaptée.

